

AR Prefecture

063-200070712-20241128-DBC20241128_03-DE
Reçu le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024

N° DBC 202401128-03

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2024 à 16 HEURES

Date de la convocation : 21 novembre 2024.

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 28 novembre 2024 à 16 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents : Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Laurent CLIVILLÉ (sans voix délibérante), Patrice BION (représentant de Michel GONIN), Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Serge FAYET, Martine MUNOZ.

Membres excusés : Jean-Eric GARRET, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Claude GOUILLON CHENOT, Sylvain HERMAN.

Membre ayant donné procuration :
Daniel BERTHUCAT à Tony BERNARD,
Christophe DOS SANTOS à Patrick SAUZEDDE,
Hélène BOUDON à Martine MUNOZ,
Rachel BOURNIER à Thomas BARNERIAS.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS.

TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENTS

Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne,
Vu la délibération en date du 7 septembre 2021 approuvant la grille tarifaire actuelle pour les 5 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) 3-11 ans,

Considérant que l'accès à un repas équilibré et quotidien pour tous les enfants est un droit fondamental,

Membres du Bureau en exercice :
35

Membres du Bureau présents :
19

Membre du Bureau représenté :
4

Membre présent sans voix
délibérative : 1

Total votants : 23

AR Prefecture

063-200070712-20241128-DBC20241128_03-DE
 Reçu le 12/12/2024
 Publié le 12/12/2024

Il est proposé de faire évoluer la grille tarifaire pour les ALSH 3-11 ans, à compter du 1^{er} janvier 2025, de façon à rendre gratuit le repas :

Tranches de Quotient Familial	Enfants de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne	Enfants extérieurs à la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne
demi-journée avec ou sans repas (mercredi ou vacances scolaires)		
jusqu'à 400 €	2,70 €	3,50 €
de 401 à 650 €	4,70 €	6,00 €
de 651 à 900 €	5,70 €	7,20 €
de 901 à 1250 €	6,70 €	8,40 €
de 1251 à 1400 €	7,70 €	9,60 €
de 1401 à 2300 €	8,70 €	10,80 €
plus de 2300 €	9,70 €	12,00 €
Tranches de Quotient familial	Enfants de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne	Enfants extérieurs à la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne
Journée avec ou sans repas (mercredi ou vacances scolaires)		
jusqu'à 400 €	3,60 €	4,40 €
de 401 à 650 €	6,20 €	7,50 €
de 651 à 900 €	7,20 €	8,70 €
de 901 à 1250 €	8,20 €	9,90 €
de 1251 à 1400 €	9,20 €	11,10 €
de 1401 à 2300 €	10,20 €	12,30 €
plus de 2300 €	11,20 €	13,50 €
forfait 5 jours avec ou sans repas (vacances scolaires)		
jusqu'à 400 €	16,10 €	19,70 €
de 401 à 650 €	27,80 €	33,60 €
de 651 à 900 €	32,30 €	39,00 €
de 901 à 1250 €	36,80 €	44,40 €
de 1251 à 1400 €	41,30 €	49,80 €
de 1401 à 2300 €	45,80 €	55,20 €
plus de 2300 €	50,30 €	60,60 €
forfait 4 jours avec ou sans repas (vacances scolaires)		
jusqu'à 400 €	12,90 €	15,80 €
de 401 à 650 €	22,20 €	26,90 €
de 651 à 900 €	25,80 €	31,20 €
de 901 à 1250 €	29,40 €	35,60 €
de 1251 à 1400 €	33,00 €	39,90 €
de 1401 à 2300 €	36,60 €	44,20 €
plus de 2300 €	40,20 €	48,50 €



AR Prefecture

063-200070712-20241128-DBC20241128_03-DE
Reçu le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- De fixer la nouvelle grille tarifaire pour les ALSH 3-11 ans telle qu'exposée ci-avant,
- D'appliquer cette tarification à compter du 1^{er} janvier 2025,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 23	Membres du Bureau présents : 19	Représenté : 4
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 23	Pour : 23	Contre : 0
Abstention :	Membre présent sans voix délibérative : 1	Non-participation : 0

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Secrétaire de séance,



Thomas BARNERIAS

Le Président,



Tony BERNARD
Maire de Châteldon

